

5. a) En vertu d'une entente fédérale-provinciale, les provinces de l'Ontario et du Québec versent des indemnités aux propriétaires d'animaux qui meurent de la rage, et le gouvernement fédéral rembourse aux provinces 40% du montant ainsi payé.

b) Puisque la rage est de déclaration obligatoire en vertu des règlements sur les épizooties, les enquêtes, les diagnostics, les mesures de répression et les évaluations qui intéressent les animaux qui meurent de cette maladie incombent au ministère de l'Agriculture du Canada. Les provinces de l'Ontario et du Québec versent les indemnités au reçu des certificats de perte délivrés par le Ministère. Comme il a été indiqué précédemment, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces 40% du montant qu'elles paient.

6. Les montants particulièrement destinés à la recherche et à la répression de la rage ne figurent pas dans les crédits du ministère de l'Agriculture. Toutefois, au cours de ces dernières années, 1960-66, environ \$75,000 ont été dépensés annuellement pour les travaux de laboratoire visant la répression de la rage. En outre, des sommes importantes ont été dépensées pour les travaux effectués à la campagne pour la répression de la rage: entre autres, \$117,388 depuis 1960 pour la préparation de vaccin contre la rage, pour la vaccination gratuite de 81,057 chiens et chats durant cette même période, somme qui ne comprend pas le coût des enquêtes ni des services de répression rendus à la campagne par les vétérinaires du Ministère.

L'UNION AVEC LES ANTILLES

Question n° 1172—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il reçu de quelque pays des Antilles une demande relative à une union possible avec le Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels pays ont entrepris ces démarches, et quelle réponse le gouvernement du Canada a-t-il donnée?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

LES VOIES D'ACCÈS AUX RESSOURCES
EN ONTARIO

Question n° 1178—**M. Reid:**

1. Combien a-t-on versé jusqu'à ce jour à la province d'Ontario en vertu du Programme des chemins d'accès aux ressources?

2. De quels chemins a-t-on entrepris la construction en Ontario en vertu de ce programme?

3. Quel est le terminus de chacun de ces chemins?

4. Quelle est, en milles, la longueur totale approuvée de chaque chemin?

5. Pour chaque chemin, combien de milles a-t-on aménagés jusqu'à ce jour?

6. Quel est le coût total des travaux achevés jusqu'à ce jour sur chaque chemin?

7. Quel est le coût estimatif de l'aménagement complet de chaque chemin?

8. Quelle est la date prévue pour le parachèvement des travaux sur chaque chemin?

9. Quels montants a-t-on versés chaque année à la province d'Ontario depuis le début de ce programme?

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre des Mines et des Relevés techniques): Voir tableau à la page 4228.